

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Décision Modificative**  
**(DM) N°5 du budget**  
**annexe PERILS**

**SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 17 janvier 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous  
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre  
CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ,  
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent  
PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,  
Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,  
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,  
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON,  
Serap ALP à Farida LAID,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

**DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET ANNEXE PERILS**

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- Vu la délibération n°52 du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget annexe PERILS 2023 ;
- Vu la délibération n°5 du 16 mai 2023, approuvant la DM1 du budget annexe PERILS 2023 ;
- Vu la délibération n°20 du 20 septembre 2023, approuvant la DM2 du budget annexe PERILS 2023 ;
- Vu la délibération n°16 du 14 novembre 2023, approuvant la DM3 du budget annexe PERILS 2023 ;
- Vu la délibération n°14 du 12 décembre 2023, approuvant la DM4 du budget annexe PERILS 2023.
- **Considérant** le risque avéré d'impayés concernant les facturations du budget annexe PERILS chaque année , il est nécessaire de prévoir des provisions pour risques et charges de l'actif circulant au chapitre 68 pour un montant de 510 290,51 € qui sera compensé en recettes par un complément de subvention d'équilibre provenant du budget principal prévu au chapitre 74 issu d'une reprise de subvention qui avait été constituée dans le cadre du contentieux HARBOURG et qui est à présent clôturé ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>				
<i>Chapitre 68 – Dotations et provisions semi-budgétaires</i>				
D/68/6817 – Dotations et provisions pour risques actifs circulants		+ 510 290,51 €		
<i>Sous total chapitre 68</i>	225 000,00 €	+ 510 290,51 €		
<i>Chapitre 74 – Subvention d'exploitation</i>				
C/74/74741 – Subvention				+ 510 290,51 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			362 999,01 €	+ 510 290,51 €
<b>Total des variations section de fonctionnement</b>		+ 510 290,51 €		+ 510 290,51 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** la décision modificative n°5 du budget annexe PERILS ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Didier STURMA

Le Maire,




Stéphane RODIER